

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À LAURIER-STATION LE 12 AVRIL 2017 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS MAIRES

Dosquet Yvan Charest

Laurier-Station Pierrette Trépanier

Leclercville Marcel Richard

Lotbinière Maurice Sénécal

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun Annie Thériault

Saint-Agapit Sylvie Fortin Graham

Saint-Antoine-de-Tilly Christian Richard
Saint-Apollinaire Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière Gilbert Breton
Sainte-Croix Jacques Gauthier

Saint-Édouard-de-Lotbinière

Saint-Flavien Normand Côté
Saint-Gilles Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage Claude Fortin

Saint-Sylvestre Mario Grenier
Val-Alain Renald Grondin

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

Denise Poulin



Ordre du jour

- 1. Ouverture et présences;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Rencontre avec le Comité de vigilance sur les hydrocarbures de la MRC de Lotbinière;
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 3 mars 2017;
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 mars 2017;
- 6. Affaires courantes;
 - a) Position de la MRC de Lotbinière Fracturation hydraulique;
 - b) Projet de loi 102 « Loi modifiant la LQE...fonds vert »;
 - c) Acceptation des États financiers au 31 décembre 2016 audités pour le CLD de Lotbinière;
 - d) Acceptation des mauvaises créances 2016 en ce qui concerne le Fonds FLI et le Fonds FLS;
 - e) Acceptation des nominations d'administrateurs du conseil d'administration du CLD de Lotbinière;
 - f) Rapport annuel 2016 du CLD de Lotbinière (dépôt sur place);
 - g) Rapport financier de la MRC de Lotbinière au 31 décembre 2016 Rapport du vérificateur;
 - h) FDT volet Pacte rural suivi et projets;
 - i) Nomination d'un comité aviseur du PDZA;
 - j) Campus collégial;
 - k) Rapport annuel CPTAQ, art. 59;
 - 1) Plan partenariat campagne 2017;
 - m) Renouvellement entente culturelle MCC;
 - n) Rapport d'inspection des carrières/sablières pour 2016;
 - o) Nouveaux arrivants;
 - p) Rapport des comités;

7. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 8. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité;
 - b) Résolution MTQ;
- 9. Correspondance, présentation du résumé;
- 10. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;



- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;
- 11. Affaires nouvelles;
 - a) Québec branché;
 - b) Aide Alimentaire Lotbinière;
 - c) Déclaration annuelle de la MRC FLI/FLS;
 - d) Hydro-Québec Communiqué de presse;
 - e) Couverture ambulancière;
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 13. Levée de l'assemblée.

110-04-2017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC LE COMITÉ DE VIGILANCE SUR LES HYDROCARBURES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Mesdames Carole Dupuis, Irène Dupuis et Monsieur Pierre Bluteau du comité de vigilance sur les hydrocarbures de la MRC de Lotbinière viennent présenter les enjeux reliés à la fracturation hydraulique. Le comité présente ses attentes envers les élus :

- Que les élus municipaux entendent les préoccupations légitimes des citoyens et agissent;
- Que les municipalités adoptent le Règlement de protection de l'eau potable;
- Que la MRC appuie par résolution le Règlement de protection de l'eau potable;
- Que la MRC prenne publiquement et vigoureusement position pour un moratoire de 5 ans sur la fracturation.

111-04-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 3 MARS 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion de la MRC de Lotbinière du 3 mars 2017.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 avril 2017

Page - 3 -



112-04-2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 8 MARS 2017

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 mars 2017.

113-04-2017

POSITION DE LA MRC EN REGARD DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE ET DE L'EXPLORATION DE TELS GISEMENTS

Attendu que la MRC est préoccupée par les impacts potentiels tant à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste que de l'exploration de tels gisements, notamment sur les sources d'eau potable;

Attendu que la MRC a fait part de ses nombreuses préoccupations et recommandations au gouvernement du Québec à l'égard de la filière industrielle des hydrocarbures quant à ses impacts potentiels sur le territoire et ses occupants, et ce, à trois reprises (mémoire déposé au BAPE en 2010, mémoire déposé au BAPE en 2014 et résolution d'appui au mémoire de la FQM sur le projet de loi no. 106 en 2016);

Attendu qu'à ce sujet plusieurs questionnements d'ordre environnemental, économique et sociosanitaire demeurent sans réponses précises et justifient le maintien d'un moratoire sur la question;

Attendu que l'acceptabilité sociale d'un tel enjeu doit être assurée et constitue une condition non négociable;

Attendu que l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire doit jouir d'une protection maximale en regard de toute contamination potentielle;

Attendu que les municipalités doivent avoir la possibilité d'appliquer des marges de recul entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage, ce qui implique tout sondage stratigraphique ou opération de complétion ou de fracturation d'un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel;

Attendu que pour la majorité des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire l'aire d'alimentation demeure inconnue;

Attendu que pour la détermination des aires d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, un professionnel indépendant (hydrogéologue) doit être attitré à cette tâche, et ce, aux frais des compagnies gazières concernées;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu :

- Que la MRC demande au gouvernement du Québec :



- o de prévoir une protection accrue de toute aire d'alimentation d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire en regard de toute contamination potentielle;
- d'offrir la possibilité aux municipalités d'appliquer des marges de recul minimales entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage;
- o d'exiger aux compagnies gazières concernées de faire établir par un tiers indépendant l'aire d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire;
- o d'assurer l'acceptabilité sociale du milieu qui aura à recevoir de telles activités;
- o de reconduire un moratoire tant pour l'exploitation du gaz de schiste que pour l'exploration de tels gisements, et ce, pour une durée minimale de 5 ans;
- Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à :
 - o M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec ;
 - o M. David Heurtel ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
 - o M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique;
 - o M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
 - M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - o chacune des municipalités régionales de comté du Québec;
- Et que les dispositions nécessaires soient prises afin que M. Normand Côté, préfet de la MRC, puisse rencontrer les ministres concernés au sujet des préoccupations et des pistes de solutions évoquées dans la présente résolution.

114-04-2017

ACCEPTATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2016 DU FONDS FLI ET FLS

Attendu que la MRC de Lotbinière a délégué le CLD de Lotbinière quant à la gestion des Fonds FLI et Fonds FLS;

Attendu que les Fonds FLI et les Fonds FLS n'apparaissent plus dans les états financiers du CLD de Lotbinière depuis le 20 avril 2015;

Attendu que le CLD de Lotbinière assure la gestion des Fonds FLI et Fonds FLS au nom de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le CLD de Lotbinière a tenu son conseil d'administration ainsi que son assemblée générale annuelle 2016 le 21 mars 2017;



Attendu que les mauvaises créances 2016 se résument par :

Fonds local d'investissement (FLI)

Radiation de prêt # 1	4 759,66 \$
Radiation de prêt # 2	13 750,00 \$
Radiation de prêt # 3	13 750,00 \$
Provision pour mauvaise créance	0 \$
Total pour le FLI	32 259.66 \$

Fonds local de solidarité (FLS)

Radiation de prêt # 1	13 750,00 \$
Radiation de prêt # 2	13 750,00 \$
Provision pour mauvaise créance	0 \$
Total pour le FLI	27 500,00 \$

Attendu que le conseil d'administration du CLD de Lotbinière a pris résolution (2017-03-059) quant à l'acceptation de la radiation des mauvaises créances 2016 pour le Fonds FLI et le Fonds FLS tel que présenté précédemment;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'accepter la radiation des mauvaises créances 2016 pour le Fonds FLI totalisant un montant de 32 259,66 \$ et pour le Fonds FLS totalisant un montant de 27 500,00 \$.

115-04-2017

ACCEPTATION DES NOMINATIONS AU CA DU CLD DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'accepter les nominations des représentants désignés suivantes pour représenter les différents collèges électoraux sur le conseil d'administration du CLD de Lotbinière :

Collèges électoraux	Représentants
Coopératif	Mme Caroline Laliberté
Éducation	M. Benoit Langlois
Communautaire	Mme Claudia Croteau
Touristique	M. Michel Cauchon

En ce qui concerne le collège électoral santé, le poste est toujours vacant. Des démarches seront entamées prochainement afin de combler le siège vacant.

116-04-2017

RAPPORT FINANCIER 2016

Attendu la vérification effectuée par les comptables du bureau de Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.. (représenté par Mme Isabelle Bolduc);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 avril 2017

notee an consen ac a mile ac Botomici e tenue te



Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2016 tel que déposé et d'autoriser le directeur général à le transmettre au MAMOT.

117-04-2017

NOMINATION DU COMITÉ AVISEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Attendu que la Table MRC-UPA s'est réunie le 2 mars 2017;

Attendu le compte-rendu de cette rencontre, lequel stipule :

Les membres de la Table MRC-UPA souhaitent valider les recommandations émises par le comité technique en regard de la mise en œuvre du PDZA avant que celles-ci soient remises au Conseil et/ou au Comité administratif de la MRC.

Attendu que le comité aviseur aura comme tâche d'assurer la validation de la programmation de la mise en œuvre du PDZA avant que celle-ci soit transmise pour approbation à la MRC;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de nommer la Table MRC-UPA comme Comité aviseur du PDZA.

118-04-2017

RAPPORT ANNUEL 2016 (ARTICLE 59, LPTAAQ)

Attendu que la décision 353228 de la CPTAQ concernant l'article 59 est conditionnelle au dépôt d'un rapport annuel des constructions résidentielles érigées en vertu des volets 1 et 2;

Attendu que ce rapport, en plus d'être déposé à la CPTAQ, doit aussi être remis à la fédération de l'UPA de Lotbinière:

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion, et résolu d'autoriser le dépôt du rapport annuel 2016sur l'article 59, tel que présenté, auprès de la CPTAQ et de la fédération de l'UPA de Lotbinière.

119-04-2017

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Attendu que l'entente de développement culturel triennale de la MRC de Lotbinière vient à terme le 31 décembre 2017 et que le ministère de la Culture, des Communications du Québec (MCC) nous invite d'ores et déjà à déposer une demande de renouvellement pour 2018-2020;

Attendu que la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MCC prévoit une contribution financière de 43 000 \$ pour les 3 ans;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 avril 2017

Page - 7 -



Attendu que la MRC de Lotbinière réserve une quote-part de 20 000 \$ à son budget annuel pour la mise en oeuvre de sa politique culturelle et de son plan d'action (soit 60 000 \$ pour les 3 ans);

Attendu que le comité culturel de la MRC de Lotbinière a travaillé un plan d'action triennal 2018-2020 comportant des investissements totaux de 103 000 \$ et reposant sur les axes d'intervention de la politique culturelle de la MRC de Lotbinière, à savoir :

- Sensibiliser la population aux ressources culturelles et patrimoniales de la région, tout particulièrement les jeunes;
- Assurer un accès élargi à la culture à la population;
- Soutenir les intervenants culturels municipaux et associatifs ;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter et de déposer le plan d'action proposé par le comité culturel et de mandater Monsieur Normand Côté, préfet, afin de ratifier l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

120-04-2017

RAPPORT D'INSPECTION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2016

Attendu le rapport préparé par le service technique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le rapport d'inspection des carrières/sablières tel que déposé.

121-04-2017

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme Assemblée du conseil du 12 avril 2017			
Municipalité	Туре	No. du règl.	No du certificat
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Zonage	326-2017	2017-20
Saint-Apollinaire	Zonage	800-2017	2017-21
Saint-Antoine-de-Tilly	Zonage	2017-622	2017-22
Saint-Antoine-de-Tilly	Zonage	2017-623	2017-23
Saint-Antoine-de-Tilly	Zonage	2017-624	2017-24
Lotbinière	PIIA	248-2017	2017-25
Dosquet	Zonage	2017-320	2017-26



122-04-2017

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (PONCEAU P-10471 DE LA ROUTE 226 AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE DU PETIT-SAULT À SAINTE-CROIX)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec, auprès de la CPTAQ, pour aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 591 280 du cadastre du Québec (superficie visée de 27,9 mètres carrés), afin d'élargir l'emprise de la route 226, pour qu'elle puisse accueillir les enrochements de protection qui doivent être aménagés de part et d'autre du ponceau;

Attendu que le ponceau montre des signes de dégradation importants;

Attendu que l'emprise actuelle n'est pas conforme, puisqu'elle n'inclut pas le fossé de la route;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire:

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu :

- 1. D'appuyer le ministère des Transports du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 591 280 du cadastre du Québec (superficie visée de 27,9 mètres carrés), afin d'élargir l'emprise de la route 226, pour qu'elle puisse accueillir les enrochements de protection qui doivent être aménagés de part et d'autre du ponceau.
- 2. D'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
- 3. D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

123-04-2017

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :



Liste des déboursés		
Chèques émis	186 045.44 \$	
Dépôts directs faits et à faire	137 812.41 \$	
Prélèvements (Paiements par Accès D)	92 338.67 \$	
Total des paiements :	416 196.52 \$	
Ces montants peuvent aussi		
comprendre certaines dépenses		
incluses dans la liste qui suit:		
Liste des engagements :	227 472.57 \$	

124-04-2017

APPUI À TELUS INC. DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHER

Attendu l'appel de projets des programmes d'aide financière pour le déploiement d'Internet haute vitesse (IHV) dans les collectivités rurales et éloignées, soit Brancher pour innover du Gouvernement du Canada et Québec branché du Gouvernement du Québec;

Attendu que ces programmes visent avant tout à assurer la construction d'une infrastructure Internet de base, soit l'infrastructure de transport, afin de brancher des établissements publics et d'améliorer la livraison des services aux foyers et aux entreprises;

Attendu qu'une partie des fonds, beaucoup moins importante, sera consacrée à l'établissement d'une infrastructure du dernier kilomètre, infrastructure qui fournira des services Internet haute vitesse aux foyers et aux entreprises qui n'ont pas encore accès à un réseau ayant un débit d'au moins 5 mégabits par seconde (Mbps) en téléchargement et 1 Mbps en téléversement;

Attendu que plusieurs communautés de la MRC de Lotbinière sont admissibles pour la construction d'une nouvelle infrastructure de base, mais qu'aucune n'est admissible pour des infrastructures de dernier kilomètre (carte interactive du ministère de l'Industrie, Sciences et Développement économique Canada);

Attendu la sollicitation faite par la MRC de Lotbinière auprès des fournisseurs de services Internet (FSI) présents sur le territoire;

Attendu l'intention de TELUS inc. (lettre de M. Clément Audet datée du 6 avril 2017) de déposer des projets pour la construction d'infrastructures de base dans les municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Flavien et Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Attendu l'intention de TELUS, en optimisant les investissements éligibles liés à l'infrastructure de base, de déployer à ses frais, une infrastructure du dernier kilomètre via fibre optique jusqu'à la maison dans les communautés de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Flavien et Saint-Patrice-de-Beaurivage.



Attendu que ces investissements importants demeurent conditionnels à l'obtention du soutien gouvernemental financier anticipé pour notre MRC par TELUS;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'appuyer les projets déposés par TELUS dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec branché.

125-04-2017

AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE - FDT

Attendu qu'Aide Alimentaire Lotbinière a demandé au conseil de la MRC de Lotbinière de reconsidérer sa demande d'aide financière déposée au Pacte-rural 2016-2017;

Attendu que la MRC de Lotbinière est aujourd'hui présente sur le conseil d'administration d'Aide Alimentaire Lotbinière;

Attendu que la participation de Centraide demeure conditionnelle à la participation de la MRC et que l'effet levier est présent par la participation de Centraide à la même hauteur que la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'Aide Alimentaire Lotbinière et l'Entraide Sainte-Croix assurent une sécurité alimentaire aux personnes et aux familles qui résident dans la MRC de Lotbinière et qui sont en situation de précarité;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de verser la somme de 25 000 \$ à Aide Alimentaire Lotbinière et 1 000 \$ à Entraide Sainte-Croix avec l'enveloppe du FDT volet Pacte rural 2016-2017.

126-04-2016

DÉCLARATION ANNUELLE DE LA MRC CONCERNANT LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) FLI/FLS

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser Madame Pierrette Trépanier à titre de présidente du CIC et Monsieur Stéphane Bergeron à titre de directeur général de la MRC à signer la déclaration annuelle de la MRC concernant le CIC FLI/FLS.

127-04-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 18.

Le préfet	Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 12 avril 2017

Page - 11 -